

**Communauté de Communes**

**Pays de la Zorn**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de SAVERNE  
Canton de Bouxwiller

**DCC 381/12/2017B**

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

**ANNULE ET REMPLACE  
DCC 381/12/2017 ENVOYÉE  
LE 15/12/2017**

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 7 décembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

**Présents ou représentés 40**

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

**Dont pouvoirs 03**

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

**Absents ou excusés 01**

FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

5- Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn**

**Le Conseil Communautaire,**

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008, 12 février 2013, 20 juillet 2015 et 13 décembre 2016 portant modification des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

**Compte tenu** de la mise en œuvre d'un Schéma Départemental de Liaisons Douces, de la nécessité de raccorder sur ce schéma le territoire du Pays de la Zorn, des difficultés rencontrées entre plusieurs Communes pour financer des opérations de liaisons douces, et du danger que présentent actuellement les axes routiers pour les cyclistes, il y a lieu de réaliser ces opérations dans le cadre de la solidarité intercommunale.

**Compte tenu** des propositions des services de l'État de créer sur chaque territoire un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) car cette délinquance ne se résume plus dans les agglomérations et les banlieues mais gagne progressivement le milieu rural et que la lutte en la matière doit être partagée par l'ensemble des acteurs publics.

La modification des statuts serait donc la suivante, telle qu'elle est reproduite ci-après :

Compétences optionnelles :

## 2/ Création, aménagement et entretien de la voirie

Etudes, création, aménagement, gestion et entretien de la voirie communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les voiries internes de dessertes des zones d'activités, des équipements et des zones d'aménagements concertés communautaires.
- Les places de stationnement des équipements communautaires.
- Les travaux de création et d'aménagement d'infrastructures routières de sécurité rendues nécessaires à la réalisation des zones d'activités, des zones d'aménagements concertés.

*Élaboration d'un schéma de liaisons douces / voies vertes entre des Communes du territoire et réalisation des opérations d'investissements hors agglomération.*

Compétences facultatives :

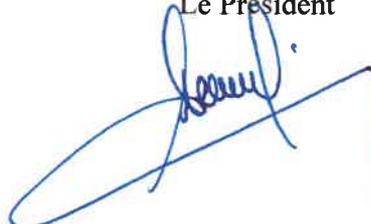
*Dispositifs locaux de prévention de la délinquance.*

**Et après en avoir délibéré,**

- **ADOPTE** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn annexés à la présente délibération.
- **NOTIFIE** la présente décision au Maire de chacune des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président





**Communauté de Communes**

**Pays de la Zorn**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de SAVERNE  
Canton de Bouxwiller

**DCC 382/12/2017**

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

## **Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 7 décembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

### **Présents ou représentés 40**

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

### **Dont pouvoirs 03**

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

### **Absents ou excusés 01**

FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

5- Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

### **Approbation des statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) avec la Communauté de Communes du Kochersberg**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une démarche de coopération a été initiée avec la Communauté de Communes du Kochersberg, l'objectif étant de mutualiser des moyens et des ressources dans des domaines de compétence ou cela sera pertinent pour les deux territoires.

Un travail préparatoire a été mené tout au long de l'année entre les deux Communautés de Communes afin de créer un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), comme le permet la loi.

Les PETR sont des établissements publics constitués après accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre et sont soumis aux règles applicables aux Syndicats Mixtes prévus à l'article L.5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Président présente les modalités de création, de constitution et de fonctionnement du PETR. Le PETR est notamment composé d'un organe délibérant, le Conseil Syndical, d'une Conférence des Maires et d'un Conseil de Développement Territorial qui réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR.

Le Président présente également le projet de statuts du PETR, qui détermine les modalités de fonctionnement du syndicat. Ainsi, le PETR sera dénommé « AKochZorn ». Le Conseil Syndical sera composé de 26 membres, soit 13 membres par EPCI.

Le projet de statuts précise également certains domaines d'intervention pour lesquelles la coopération entre nos deux intercommunalités dans le cadre du PETR pourra s'avérer pertinente : le développement

économique, le tourisme, la jeunesse, le service d'information géographique ou encore les liaisons douces, la prévention des déchets, le Plan Climat-Air-Energie, la lecture publique, la culture, etc...

Un Projet de Territoire sera élaboré dans l'année qui suit la création du PETR qui définit l'identité du territoire, les conditions de son développement économique, touristique, culturel et social.

Le Projet de Territoire est mis en œuvre dans le cadre de conventions territoriales entre le PETR et les EPCI membres. Ces conventions, propres à chaque coopération, fixent la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation, ainsi que les conditions dans lesquelles les services des EPCI sont mis à disposition du PETR pour atteindre les objectifs.

Comme pour tout projet de création d'un Syndicat Mixte, le Préfet consulte la Commission Départementale de Coopération Intercommunale après délibérations concordantes des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre intéressés.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), notamment l'article 79 portant création des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) en la forme d'un Syndicat Mixte fermé ;

VU les articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L5211-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de statuts joint à la présente délibération ;

- **DÉCIDE de demander** la création d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural entre la Communauté de Communes du Kochersberg et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, dénommé « AKochZorn » ;
- **APPROUVE** le projet de statuts tel que présenté ;
- **ADHÈRE** au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural dénommé « AKochZorn » ;
- **DÉCIDE d'adresser** au Préfet une demande d'arrêté portant création du PETR après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

**38 voix pour**

**2 abstentions (OSTER Patrick et DETTLING Philippe)**

Pour extrait conforme  
Le Président





**Communauté de Communes**

**Pays de la Zorn**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de SAVERNE  
Canton de Bouxwiller

**DCC 383/12/2017**

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

## **Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 7 décembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

### **Présents ou représentés 40**

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

### **Dont pouvoirs 03**

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

### **Absents ou excusés 01**

FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

1- Commande publique

1.6 Maîtrise d'œuvre

### **Construction du Groupe Scolaire intercommunal Sud : avenant au contrat de Maîtrise d'Oeuvre - Mobilier**

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée et a signé à cet effet un acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre avec l'équipe d'architectes AUGER-RAMBEAUD et BAUSSAN-PALANCHE en date du 11 mai 2015 pour la construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et un accueil périscolaire à Wingersheim les Quatre bans.

L'ouverture de cet établissement est programmée en septembre 2018 et les élus du SIVU Sud estiment qu'il y a lieu de se pencher rapidement sur les équipements mobiliers. À cet effet, ils souhaitent confier à ce maître d'œuvre la consultation et la réalisation du marché de fourniture pour le mobilier scolaire et sollicitent ainsi la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la mise en œuvre administrative de la procédure de marché.

### **Le Conseil Communautaire,**

VU le souhait du SIVU Sud, financeur à 67 % du projet ;

VU la proposition de renouvellement total du matériel scolaire ;

VU la proposition de l'équipe d'architectes ;

### **Et après en avoir discuté,**

- **DÉCIDE** de s'associer à la démarche souhaitée par le SIVU Sud en incluant dans cette procédure le mobilier périscolaire.

- **DÉCIDE** de confier à l'équipe d'architectes AUGER-RAMBEAUD et BAUSSAN-PALANCHE une mission de maîtrise d'œuvre pour l'estimation, l'établissement du cahier des charges, la consultation de fournisseurs, l'analyse des offres, la rédaction du marché, jusqu'à la réception du mobilier installé dans chaque unité scolaire et périscolaire.
- **APPROUVE** le montant de cette mission arrêté à la somme de **9 600 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer la commande.

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président





**Communauté de Communes**

**Pays de la Zorn**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de SAVERNE  
Canton de Bouxwiller

**DCC 384/12/2017**

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

## **Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 7 décembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

### **Présents ou représentés 40**

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

### **Dont pouvoirs 03**

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

### **Absents ou excusés 01**

FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

1- Commande publique

1.1 Marchés publics

### **Construction du Groupe Scolaire intercommunal Sud : avenant de prolongation au marché signé avec MP Conseil pour la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage**

Le Président expose que par délibération du 23 avril 2015 la Communauté de Communes du Pays de la Zorn avait attribué au Bureau MP Conseil de Schiltigheim la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal et l'accueil périscolaire à Wingersheim les Quatre Bans pour un montant de 33 000 € HT, soit une rémunération mensuelle de 1 260 € HT.

Le contrat prévoyait une mission d'une durée de 26 mois prenant fin le 30 septembre 2017 avec un objectif de mise en service du Groupe Scolaire à la rentrée 2017. Cet objectif d'achèvement de travaux n'ayant pas été atteint, leur mission devra donc se poursuivre jusqu'à la fin de chantier prévue au printemps 2018. Le complément de rémunération est donc estimé à 7 560 € HT, soit 1 260 €/mois.

### **Le Conseil Communautaire,**

VU la délibération du 25 septembre 2014 approuvant le programme de construction du Groupe Scolaire intercommunal et l'accueil périscolaire à Wingersheim les Quatre Bans ;

VU la délibération du 23 avril 2015 attribuant le marché pour la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage au Bureau MP Conseil à Schiltigheim ;

**Considérant** l'achèvement des travaux estimé au printemps 2018 ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'avenant n° 01 correspondant à la prolongation jusqu'au 31 mars 2018 de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage signé avec MP Conseil de Schiltigheim.
- **PREND ACTE** du montant total de cet avenant qui s'élève à **7 560 € HT**, soit 1 260 € par mois.
- **NOTE** que le nouveau montant de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage s'élève désormais à **40 560 € HT**.
- **PRÉCISE** que le Président est autorisé à prolonger cette mission mensuelle au cas où le calendrier du 31 mars 2018 ne peut être respecté.
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et les documents à intervenir.

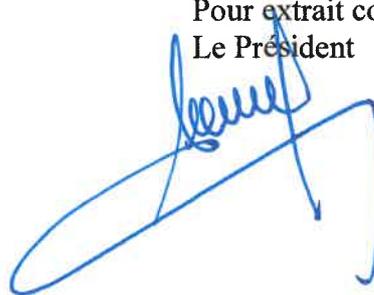
**38 voix pour**

**1 voix contre (BOETTCHER-WEISS Sophie)**

**1 abstention (RIEHL Bernard)**

Pour extrait conforme

Le Président





**DCC 385/12/2017**

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

## Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 7 décembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

### Présents ou représentés 40

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

### Dont pouvoirs 03

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

### Absents ou excusés 01

FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

### 3- Domaine et patrimoine

#### 3.1 Acquisitions

### **Création d'une Zone d'Activités intercommunale à Hochfelden : mission d'acquisition foncière à l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace**

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux Établissements Publics Fonciers Locaux ;

VU le règlement intérieur du 19 septembre 2017 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières ;

VU les statuts du 14 décembre 2017 de l'EPF d'Alsace :

#### Et après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** à l'EPF d'Alsace d'acquiescer et de porter les parcelles de terrains, cadastrées section 58, n° 290, 292, 294, 296, 298, 300, 302, 304, 344, 348, 352, 356 et 360 d'une emprise foncière de 582,02 ares au lieu-dit Mittelbronner Weg en vue d'y réaliser un projet de Zone d'Activité Économique.
- **APPROUVE** les dispositions de la convention de portage foncier annexée à la présente délibération.

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

**Mme LEHMANN Marie-Paule quitte la salle pour le vote**  
**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme

Le Président





**DCC 386/12/2017**

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 7 décembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

**Présents ou représentés 40**

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

**Dont pouvoirs 03**

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

**Absents ou excusés 01**

FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

**2- Urbanisme**

**2.1 Documents d'urbanisme**

**Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : décision de passage au « contenu modernisé » du PLUi**

**Le Conseil Communautaire,**

VU la délibération relative à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du 15 décembre 2015 ;

VU le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I<sup>er</sup> du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, et notamment son article 12 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.151-1 à R.151-55 ;

Le Président explique qu'une réforme du Code de l'Urbanisme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. En particulier, le contenu des Plans Locaux d'Urbanisme a été modernisé, afin de leur permettre de mieux s'adapter aux projets portés par les collectivités. Le nouveau contenu des PLU et PLUi offre ainsi :

- Une nouvelle structure du règlement, organisée par thèmes pour être plus lisible ;
- Un règlement entièrement « à la carte », sans aucun article à renseigner obligatoirement ;
- Une nouvelle liste des destinations et sous-destinations de constructions, permettant une écriture plus fine des règles ;
- Une meilleure articulation entre règlement et orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui se complètent en fonction des objectifs que se donne la Communauté de communes ;

- Un rapport de présentation plus clair, dans lequel le lecteur trouve facilement les explications dont il a besoin.

Les PLU et PLUi dont l'élaboration a été engagée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 peuvent être achevés en conservant l'ancien contenu, à savoir les dispositions des articles R.123-1 à R.123-14 dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015. Dans ce cas, toutes les évolutions à venir du document (modifications, révisions allégées, mises en compatibilité) conserveront elles aussi l'ancien contenu, jusqu'à la prochaine révision générale du PLUi.

Toutefois, l'autorité compétente pour l'élaboration du PLUi dispose d'un droit d'option instauré par l'article 12 du décret du 28 décembre 2015 : **le Conseil Communautaire peut délibérer, au plus tard lors de l'arrêt du PLUi, pour choisir de poursuivre et approuver le PLUi avec un contenu modernisé** résultant des dispositions nouvelles des articles R.151-1 à R.151-55 issus du décret du 28 décembre 2015.

**Considérant que :**

- La Communauté de Communes du Pays de la Zorn, ayant prescrit l'élaboration du PLUi avant le 1er janvier 2016, bénéficie du droit d'option instauré par l'article 12 du décret du 28 décembre 2015 ;
- Les études du PLUi en sont à un stade où il est donc possible d'intégrer les évolutions apportées par les nouveaux articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme ;
- L'application de ces nouveaux articles permettra de bénéficier des avantages du contenu modernisé sans attendre la prochaine révision générale.

**Et après en avoir délibéré,**

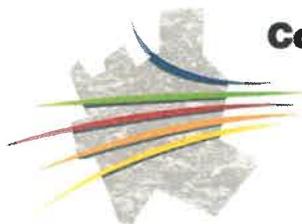
- **DÉCIDE** que le projet de PLUi sera achevé conformément aux nouveaux articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'Urbanisme, en application du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme.
- **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne.

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN" around the perimeter, "HOCHFELDEN" in the center, and "67270" below it. There is a small star symbol at the bottom of the stamp.



**Communauté de Communes**

**Pays de la Zorn**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de SAVERNE  
Canton de Bouxwiller

**DCC 387/12/2017**

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

## **Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 7 décembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

### **Présents ou représentés 40**

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

### **Dont pouvoirs 03**

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

### **Absents ou excusés 01**

FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

7- Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

**Budget Ordures Ménagères : décision tarifaire - redevance incitative 2018**

**Le Conseil de Communauté,**

VU l'exercice de la compétence de « Collecte des Ordures Ménagères et Assimilés », en référence à l'article L. 2333-76 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la mise en place de la Redevance Incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

Considérant les propositions de l'ADEME de maintenir à 12, le nombre minimum de levées annuelles ;

Considérant les propositions de la Commission Environnement réunie en date du 20 novembre 2017 ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE de MAINTENIR** les montants de la Redevance Incitative pour l'enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés pour l'année 2018 comme suit :

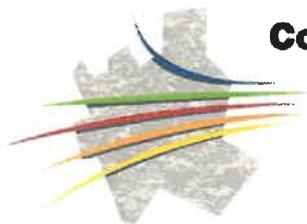
<b>PART FIXE</b>		
	<b>Volume bac</b>	<b>Coût (€)</b>
<b>Particulier</b>	<b>140 L- 360 L- 660 L</b>	<b>133</b>
<b>Activité</b>	<b>140 L</b>	<b>133</b>
	<b>360 L</b>	<b>237</b>
	<b>660 L</b>	<b>380</b>
<b>Administration</b>	<b>140 L- 360 L- 660 L</b>	<b>133</b>
<b>Association</b>	<b>140 L- 360 L- 660 L</b>	<b>133</b>
<b>Résidences secondaires</b>	<b>140 L</b>	<b>133</b>

<b>PART VARIABLE / LEVEE</b>			
<b>Volume bac</b>	<b>PRIX A LA LEVEE (€)</b>		
	<b>12 levées (obligatoires)</b>	<b>13-24 levées</b>	<b>25-52 levées</b>
<b>140 L</b>	<b>3,00</b>	<b>3,50</b>	<b>4,00</b>
<b>360 L</b>	<b>7,50</b>	<b>9,00</b>	<b>10,00</b>
<b>660 L</b>	<b>14,00</b>	<b>16,00</b>	<b>18,00</b>
<b>Bac évènement</b>		<b>15 € la levée</b>	

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président



**DCC 388/12/2017**

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 7 décembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

**Présents ou représentés 40**

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

**Dont pouvoirs 03**

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

**Absents ou excusés 01**

FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

**7. Finances locales**

**7.1 - Décisions budgétaires**

**Budget Ordures Ménagères : Décision tarifaire : Accès aux déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** la création des déchèteries de BOSENDORF et MUTZENHOUSE en date du 12/06/1999 ;

**VU** la mise en place de la Redevance Incitative sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn le 17/12/2009 ;

**VU** l'installation de contrôles d'accès par délibération du 27 mars 2013 ;

**Considérant** les statistiques d'entrées constatées par les moyens informatiques.

**Considérant** les propositions de la Commission Environnement réunie le 20 novembre 2017 :

- la gratuité des **16 premiers apports de 2 m<sup>3</sup>**, par an,
- de fixer à **5 €** chaque passage supplémentaire.

**Et après en avoir délibéré,**

- **FIXE** les montants pour l'accès aux déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse pour 2018 comme suit :

<b>GRILLE TARIFAIRE DES DÉCHÈTERIES</b>		
	<b>De 0 au 16<sup>ème</sup> passage</b>	<b>A partir du 17<sup>ème</sup> passage</b>
Particulier	0 €	5 € / passage
Professionnel		
Administration		
Association		

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président

Accusé de réception en préfecture  
067-246700959-20171207-DCC388-12-2017-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2017  
Date de réception préfecture : 15/12/2017



**DCC 389/12/2017**

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

## Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 7 décembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

### Présents ou représentés 40

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

### Dont pouvoirs 03

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

### Absents ou excusés 01

FUCHS Didier

**Secrétaire de séance** M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

### 1- Commande publique

#### 1.1 Marchés Publics

### **Budget Ordures Ménagères : assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le marché de prestations de collecte des ordures ménagères et d'exploitation des déchèteries**

Le Vice-Président en charge des Ordures Ménagères rappelle que les marchés de prestation pour la collecte des Ordures Ménagères en porte à porte et pour l'exploitation des déchèteries arriveront à échéance au 31 octobre 2018. Il convient donc de relancer la procédure d'appel d'offres.

Considérant la forte concurrence dans ce domaine et la complexité des procédures de marchés publics, il est proposé de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement des marchés.

Deux Bureaux d'Études ont remis des offres :

- Le Bureau d'études ANETAME basé à Strasbourg : 4 400 € HT
- Le Bureau d'études AUSTRAL basé à Mulhouse : 4 400 € HT

### Le Conseil de Communauté,

**Considérant** que le Bureau d'étude AUSTRAL avait accompagné la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la mise en place de la Redevance Incitative.

**Considérant** que ce Bureau avait donné entière satisfaction.

**Et après en avoir délibéré,**

- **RETIENT** l'offre du **Bureau d'Etudes AUSTRAL Ingénierie & Environnement** sis 37 Bd Alfred Wallach 68100 Mulhouse pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères en porte à porte et le marché de gestion des déchèteries.
- **APPROUVE** cette mission pour un montant de **4 400 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ainsi que les pièces annexes.

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de SAVERNE  
Canton de Bouxwiller

**DCC 390/12/2017**

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

## Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 7 décembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

### Présents ou représentés 40

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHE-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

### Dont pouvoirs 03

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

### Absents ou excusés 01

FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

### 7- Finances Locales

#### 7.10 Divers

### Budget Ordures Ménagères : participation aux charges de personnel du Budget Primitif de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Pour des raisons de transparence comptable et de sincérité budgétaire, les charges de personnel correspondant au Service des Ordures Ménagères doivent être supportées par ce budget annexe.

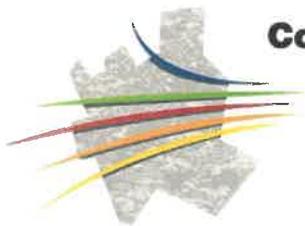
Avec la mise en œuvre de la Redevance Incitative, le contrôle d'accès en déchèteries, le suivi administratif, ainsi que la gestion financière s'y rapportant, la charge supportée par le budget principal est estimée à 90 000 € pour l'année 2017.

### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **FIXE** à **90 000 €** le montant à rembourser au budget Principal de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn par le budget Annexe « Ordures Ménagères ».
- **PREND ACTE** que cette somme correspond à une **compensation forfaitaire annuelle** qui sera réévaluée chaque année.

### Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Le Président



**DCC 391/12/2017**

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

## Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du jeudi 7 décembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Élus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

### Présents ou représentés 40

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

### Dont pouvoirs 03

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

### Absents ou excusés 01

FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

4 - Fonction Publique

4.2 Personnels contractuels

### Lecture Publique : création d'un poste à temps non complet

Le territoire du Pays de la Zorn montre des fragilités dans le domaine la lecture publique. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a de ce fait identifié notre territoire comme potentiellement bénéficiaire d'un « Contrat Territoire Lecture », autrement dit d'un soutien financier pluriannuel dédié au fonctionnement des équipements.

En l'absence d'équipements structurants, le recrutement d'un bibliothécaire professionnel apparaît comme un besoin prioritaire. Support à l'activité des bénévoles, coordinateur des programmes d'animation culturelle, lien avec les élus et la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR), ce coordinateur permettrait de soutenir les actions menées en faveur du livre et de la lecture auprès des différents publics.

Le Président propose donc d'ouvrir un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B filière culturelle) à mi-temps pour une durée de 3 ans afin d'appuyer les bibliothèques/points lectures qui ont montré un intérêt.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

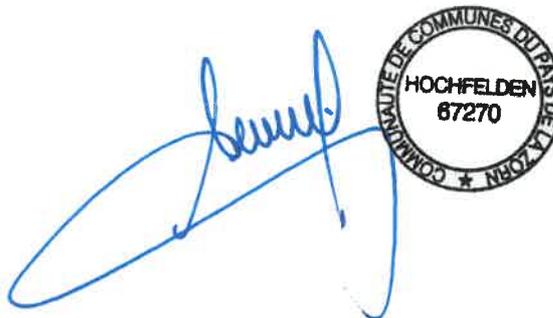
- **DÉCIDE** de créer un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B filière culturelle), à mi-temps, pour une durée de 3 ans renouvelable.
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.

- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la collectivité.
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).
- **DIT** que la charge financière nette de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sera répartie à hauteur de 50% pour l'EPCI et 50% à la charge des Communes bénéficiaires du service.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'embauche.
- **PRÉCISE** que les missions confiées à cet agent pourront être développées avec la Communauté de Communes du Kochersberg dans le cadre du PETR.

**32 voix pour**

**8 absentions (DETLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HURSTEL Alain, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, KREBS Jeannot)**

Pour extrait conforme  
Le Président



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jeannot', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN', 'HOCHFELDEN', and '67270' with a small star at the bottom.



DCC 392/12/2017

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

## Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 7 décembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

### Présents ou représentés 40

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

### Dont pouvoirs 03

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

### Absents ou excusés 01

FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

5- Institutions et vie politique

5.3 Désignation de représentants

### Renouvellement du représentant de la Commission de Suivi de Site pour l'ISDND du Rohrbach et désignation de deux suppléants

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 15 mai 2014 désignant M. Marcel KLEIN comme membre titulaire de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) ;

VU l'arrêté du 16 mai 2014 modifiant l'arrêté du 24 août 2012 portant création d'une Commission de Suivi de Site pour l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Rohrbach à Hochfelden.

VU le courrier de M. le Sous-Préfet de Saverne en date du 13 novembre 2017, demandant la désignation d'un délégué titulaire et deux délégués suppléants de la Communauté de Communes à la Commission de Suivi de Site (CSS) pour ISDND du Rohrbach à Hochfelden.

Et après en avoir délibéré,

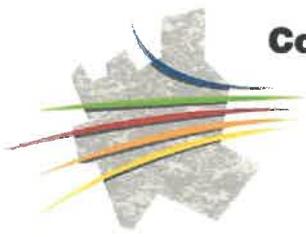
- **RENOUVELLE** en tant que délégué titulaire, M. KLEIN Marcel, Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes, domicilié 71 rue des Bouleaux 67350 Ettendorf
- **DÉSIGNE** les membres suppléants comme suit :
  - **1<sup>ère</sup> suppléante** : Mme BOETTCHER-WEISS Sophie, Conseillère Communautaire de la Communauté de Communes, domiciliée 35 rue de la République 67270 Schwindratzheim,
  - **2<sup>nd</sup> suppléant** : M. HAMMANN Jean-Georges, Vice-Président de la Communauté de Communes, domicilié 40A rue de l'École 67270 Zoerbersdorf.

Vote à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture  
067-246700959-20171207-DCC392-12-2017-  
DE  
Date de télétransmission : 15/12/2017  
Date de réception préfecture : 15/12/2017

Pour extrait conforme  
Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de SAVERNE  
Canton de Bouxwiller

DCC 393/12/2017

Date de la convocation jeudi 30 novembre 2017

## Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 7 décembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

### Présents ou représentés 40

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, OSTER Patrick, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

### Dont pouvoirs 03

WEBER Francis (pouvoir à FREUND Bernard), ROLAND Carine (pouvoir à Xavier ULRICH), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

### Absents ou excusés 01

FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. Xavier ULRICH, Maire de SCHWINDRATZHEIM

### 7- Finances Locales

#### 7.1 Décisions budgétaires

### Budget Ordures Ménagères : décision modificative n° 4/2017

Les services du Trésor Public nous font remarquer que les investissements réalisés sur les déchèteries de Bossendorf et Mutzenhouse se rapportent à des équipements existants et augmentent ainsi leur valeur patrimoniale, il n'y aurait donc pas lieu de créer de nouveaux inventaires mais d'adosser toutes les dépenses aux biens existants.

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

#### Dépenses d'investissement :

Article 2313 (construction en cours)	- 550 000 €
Article 2138 (autres constructions)	+ 550 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ces modifications budgétaires.

### Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Le Président